

Commission de la protection de la vie privée – Nomination des membres – n° 2698/1

L'ordre du jour appelle le scrutin en vue de la nomination des membres de la Commission de la protection de la vie privée.

La Chambre doit procéder, en vertu des articles 23 et 24 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, à la nomination de huit membres effectifs et de huit membres suppléants.

Les candidats ont été présentés par le Conseil des ministres.

Je vous rappelle que la commission doit être composée d'un nombre égal de membres d'expression française et de membres d'expression néerlandaise.

Membres effectifs

Nomination du président :

M. Willem De Beuckelaere, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination du vice-président :

M. Stefan Verschuere, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé vice-président de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination d'un membre ayant la qualité de juriste :

Mme Anne Junion, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre a la qualité de juriste

Nomination d'un membre ayant la qualité d'informaticien :

M. Frank Robben, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre a la qualité d'informaticien

Nomination d'un membre pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur public :

M. Jo Baret, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre justifie d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur public.

Nomination d'un membre pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé :

M. Éric Gheur, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre justifie d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé.

Nomination d'un membre (septième mandat) :

M. Gert Vermeulen ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination d'un membre (huitième mandat) :

Mme Severine Waterbley, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée membre de la commission de la protection de la vie privée.

Membres suppléants

Nomination du président (suppléant) :

M. Dirk Van Der Kelen, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président (suppléant) de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination du vice-président (suppléant) :

Mme Mireille Salmon, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée vice-présidente suppléante de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination d'un membre suppléant ayant la qualité de juriste :

M. Frank Schuermans, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre a la qualité de juriste.

Nomination d'un membre suppléant ayant la qualité d'informaticien :

M. Serge Mertens, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre a la qualité d'informaticien.

Nomination d'un membre suppléant pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur public :

M. Yves Roger, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre justifie d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur public.

Nomination d'un membre suppléant pouvant justifier d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé :

M. Ivan Vandermeersch, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée. Ce membre justifie d'une expérience professionnelle dans la gestion de données à caractère personnel relevant du secteur privé.

Nomination d'un membre suppléant (septième mandat) :

M. Joël Livyns, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée.

Nomination d'un membre suppléant (huitième mandat) :

M. Rogier De Corte, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé membre suppléant de la commission de la protection de la vie privée.

Nombre de votants: 118

Bulletins blancs et nuls: 6

Votes valables: 112

Majorité absolue: 57